



AVIS DE COURSE TYPE VOILE RADIOCOMMANDEE

Nom de la compétition : **Régate du Lac de la Tricherie - classe RG65.**

Dates complètes : **11 octobre 2020**

Lieu : **Lac de la tricherie à Mesnard la Barotière (85)**

Autorité Organisatrice : **Vendée Modélisme Naval**

Coefficient : **1**

1. REGLES

1.1 La régate sera régie par :

1.1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe E,

1.2 La RCV E2.1(b) est supprimée et la RCV E.8(b)(3) est modifiée comme suit dans les instructions de course : « Quand le numéro de voile est dans la fourchette « 00 » à « 09 », l'initiale « 0 » devra être supprimée et le chiffre restant devra être positionné de façon à laisser un espace pour à la fois un préfixe et un suffixe ».

2. PUBLICITE

Libre

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 **La régate est ouverte à tous les bateaux de la classe RG65 et la classe DF65 (gréement A+ interdit).**

3.2 Les concurrents admissibles, avec les bateaux conformes aux règles de l'association de classe internationale RG65 et la classe DF65.

• la feuille d'inscription sera remplie le matin de la régate.

4. DROITS À PAYER

La cotisation s'élève à **8 €** par participants, à régler à l'inscription le matin.

L'inscription comprend un gobelet plastique que vous utiliserez toute la journée et dont la caution s'élève à 1 euro, vous pourrez le restituer à la fin de la régate et récupérer la caution.

5. REPARTITION DES FLOTTES

En fonction du nombre d'inscrits

6. PROGRAMME

6.1 **Confirmation d'inscription le jour même à partir de 09h15**

6.2 Identification du matériel utilisé pendant l'épreuve et contrôle de 09h15 à 09h45

6.3 **Premier départ vers 10h00**

6.4 **Le dernier départ sera donné vers 16h30 ou après 12 - 15 manches.**

6.5 Pause déjeuné de 12h15 à 13h45

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront affichés sur place et disponibles à la demande par e-mail avec la confirmation des inscriptions.

8. SYSTEME DE PENALITE

L'addendum Q « *Arbitrage direct des courses en flotte de voile radiocommandée* » ne s'appliquera pas. Le contact à la bouée ne sera pas pénalisé.

9. CLASSEMENT

Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

10. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : coupe pour le premier.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET INSCRIPTION.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Stéphane GIBAUD

(: 0664139717

✉ : Vendee.modelisme.naval@gmail.com